

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 7 mai 2025

Etaient présents : M GUINARD S, Mme PANSARD A, M HANNISBERG P, Mme JAFFRELOT B, M DRIANT C, Mme BERECHEL C, M RENAULT P, M VILSALMON B, M LE MOINE S, M BALCOU E, M DEPAGNE D, Mme LE FUSTEC T.

Etaient absents : Mme CLEMENT C (procuration à M. DEPAGNE), Mme PIGNOCHET S (Procuration à Mme LE FUSTEC), Mme MINOUX (excusée), Mme RENAULT C (Procuration à M. HANNISBERG), M. TOUCHERY F (Procuration à M. BALCOU), Mme GODIN A, M LE NOAN A.

M. Paul RENAULT est désigné conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M Le Maire soumet au vote le PV de la séance du 21 mars 2025 qui est adopté à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1- Personnel communal – suppression d'emploi

Rapporteur : Mme BERECHEL, Adjointe au personnel.

Mme BERECHEL soumet au Conseil la suppression de 3 postes au tableau des effectifs :

- ✓ 1 ATSEM mis à disposition à l'école Notre Dame : choix d'un recrutement direct par l'école suite à un départ en retraite au 1^{er} novembre 2024
- ✓ 1 poste d'animatrice périscolaire d'une DHS de 16h15 suite au départ en retraite de l'agent au 1^{er} septembre 2024
- ✓ 1 poste de gérante postale d'une DHS de 20h15 suite au départ en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 3 juillet 2024

Le Comité social territorial du CDG22 a émis un avis favorable en date du 20/03/2025.

En conséquence le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Effectifs	Emplois permanents	Durée hebdomadaire de service
3	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	
	* 1 Attaché principal	Temps complet
	* Rédacteur principal de 2ème classe	Temps complet
	* 1 Adjoint administratif	Temps complet

10	<u>FILIERE TECHNIQUE</u>	
	* 1 Agent de maîtrise principal	<i>Vacant</i>
	* 1 Agent de maîtrise principal	Temps complet
	* 1 Agent de maîtrise	Temps complet
	* 2 Adjoints technique principal de 1ère classe	29H50 et Temps complet
	* 1 Adjoint technique principal de 1ère classe	28 H 30
	* 2 Adjoints technique principal de 1ère classe	1 Temps complet, 30H
	* 1 Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet
	* 2 Adjoints technique	1 TC et 31H20
	* 1 adjoint technique	<i>Temps complet Vacant</i>
2	<u>FILIERE CULTURELLE</u>	
	* 1 Adjoint du patrimoine Principal de 2ème classe	28 H 00
	* 1 Adjoint du patrimoine Principal de 1ère classe	Temps complet
4	<u>FILIERE ANIMATION</u>	
	* 1 Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	Temps complet
	* 1 Adjoint d'animation	30H45
	* 1 Adjoint d'animation	11 H 50
	* 1 Adjoint d'animation	14 H 33

Le conseil vote à l'unanimité pour la suppression des trois postes cités.

2- Maison des associations - remplacement des menuiseries

Rapporteur : M. HANNIGSBERG, Adjoint aux travaux.

Pascal HANNIGSBERG adjoint, présente les deux propositions concernant le remplacement des menuiseries en PVC de la maison des associations. Benoît Vilsalmon, conseiller intervient sur le concept du PVC et trouve regrettable d'utiliser ce matériau dans l'environnement du complexe maison intergénérationnelle et les locaux de gwitibunan. Il suggère un investissement de menuiseries aluminium malgré l'écart de prix. Monsieur le maire propose de surseoir ce projet et d'étudier d'autres options : aluminium, voir bois.

3- Changement de destination des vestiaires de football en foyer - Attribution des marchés

Rapporteur : M. HANNIGSBERG, Adjoint aux travaux.

Pascal HANNIGSBERG adjoint, présente les offres des entreprises consultées pour la réalisation des travaux de transformation des vestiaires en foyer de football.

Entreprises retenues:

Maçonnerie	JOUANJAN Franck	10 244,89 € TTC
Charpente	LP BRETAGNE BREHAND	1530,00 € TTC
Menuiseries	LP BRETAGNE BREHAND	2306,44 € TTC
Couverture	SARL CND POMMETRET	2108,16 € TTC
Placo	PLAC'WEST LAMBALLE	11 215,63 € TTC
Electricité- Plomberie	PC SAS QUESSOY	14 962,80 € TTC
Carrelage	CRLB QUESSOY	10020,41 € TTC
Ravalement	SAN DECOR POMMERET	5743,44 € TTC

Soit un total de **68 131,77 € TTC** sur un budget de 80 000 € inscrit en 2025.

Le conseil décide d'attribuer les lots aux entreprises ci-dessus.

4- Accueil périscolaire - remplacement de logiciel

Rapporteur : Mme BERECHEL, Adjointe aux affaires périscolaires

Le logiciel actuel de facturation des services périscolaires est devenu obsolète. Il ne répond plus aux exigences du service et n'est plus développé par la société SISTEC. Il existe aujourd'hui des logiciels Web plus adaptés. Deux sociétés ont été consultées dont le fournisseur actuel SISTEC.

Le système de pointage reste le même à partir d'un smartphone.

Mme BERECHEL précise les risques de pertes de données concernant le pointage en amont de la facturation. Il est précisé que le montant de facturation (recettes) est d'environ 8 000 € par mois, d'où l'importance et la fiabilité de ce logiciel.

La société SISTEC est retenue à l'unanimité pour ce remplacement de logiciel qui s'élève à **4 704 € TTC**.

5- Renouvellement de matériel informatique

Rapporteur : Mme BERECHEL, Adjointe aux affaires périscolaires

Mme BERECHEL soumet au conseil les deux devis de l'entreprise ACCES RESEAUX INFORMATIQUES 22 situé à Lamballe pour l'achat de matériels informatiques à destination de l'école publique et de la mairie.

Ecole publique élémentaire	Mairie
4 ordinateurs portables : 3 732.15 € TTC	Ordinateur de bureau 1 ^{er} adjoint : 826.63 € TTC
2 lecteurs de disque : 92.78 € TTC	Ordinateur portable : 933.03 € TTC

Prestation : 504 € TTC	Sacoche : 45.20 € TTC
	Pack office : 265.55 € TTC
	Prestation : 360 € TTC
4 328.93 € TTC	2 430.41 € TTC

Les anciens équipements informatiques de l'école sont de 2017, d'où la nécessité de les remplacer.

Pour l'école le montant est de 4 196, 00 € et la mairie de 2 441, 94 € soit un total de 6 638,72 € TTC.

Le conseil valide cette proposition inférieure de 120,62 € de l'entreprise Accès réseaux de LAMBALLE ARMOR, par rapport au tableau ci-dessus.

6- Implantation de borne de recharges pour véhicules électriques – proposition du SDE22

Rapporteur : M. DRIANT, Adjoint à la voirie

Le SDE22 a été sollicité par la commune pour l'installation de deux points de charge pour véhicules électriques sur le parking de la mairie.

Le coût de l'opération est estimé à :

	Coût total	Taux de part	Part communale	Part EPCI
En investissement	22 172 € HT	75 %	2 771.50 € HT	2 771.50 HT
En fonctionnement	1500 € HT/ an	100 %	0	

Christophe DRIANT adjoint, présente le projet du SDE22 d'installer sur le parking de la mairie une borne avec deux points de charges pour chargement de véhicules électriques. La part de la commune est de 2 771,50 € HT.

La borne sera visible à partir des applications routières avec GPS.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition présentée par le SDE22.

7- Achat d'une épareuse

Rapporteur : M. DRIANT, Adjoint à la voirie

En préambule, monsieur le maire précise, qu'il ne participera ni au débat ni au vote.

Christophe DRIANT adjoint, présente les différentes propositions suite à des démonstrations auprès de la commission voirie. Bernard motoculture propose une machine neuve ; pour les deux autres propositions, il s'agit de matériels d'occasions. Après discussion, une épareuse semble moins fonctionnelle, un doute sur son âge malgré ses quatre-vingts heures de fonctionnement annoncées !

L'épareuse d'Appro baie a donné pleine satisfaction lors de la démonstration avec un plus : son bras réversible. Le service technique préfère l'épareuse de la société APPRO BAIE d'Hillion.

Le conseil retient le devis de la société APPRO BAIE D'HILLION qui s'élève à

7 200 € TTC.

8- Admission en non-valeur

Rapporteur : Mme PANSARD, Adjointe aux Finances.

Mme Pansard demande au Conseil de se prononcer sur l'admission en non-valeur prévue à au BP 2025 (article 6541) pour la somme totale de 1 057,04 €. En effet, le service de gestion comptable de Lamballe Armor a adressé à la commune la liste de créances irrécouvrables.

Annie Pansard précise la solidarité de la communauté face à ces créances.
Le conseil vote à l'unanimité cette délibération.

9- Espace intergénérationnel - DEROGATION AU CONVENTIONNEMENT ET A L'AGREMENT LOGEMENT SOCIAL – Dispositif Bien vivre partout en Bretagne

Rapporteur : Mme PANSARD, Adjointe aux Finances.

Vu la convention Bien vivre partout en Bretagne entre la Région et Lamballe Terre & Mer en date du 12 novembre 2024

Vu la demande de subvention formulée auprès de la Région en vue de bénéficier du dispositif Bien Vivre partout en Bretagne pour la création de logements

Considérant que l'un des objectifs majeurs du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne est d'« adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat » en articulation avec les objectifs des programmes locaux de l'habitat et notamment :

- Favoriser le logement abordable dont le logement social pour fluidifier les parcours résidentiels
- Aider les territoires à réinvestir le parc existant de logements pour de la résidence principale
- Accélérer les opérations en renouvellement urbain
- Soutenir les offres de logements dédiées aux jeunes et aux personnes actives occupées ou en formation

Considérant l'intérêt patrimonial que représente pour la commune le bâtiment sis 1 rue des Primevères

Considérant l'intérêt de réinvestir le parc vacant pour créer du logement, produire des formes innovantes d'habitat pour répondre à des besoins particuliers de logement et notamment aux logements des seniors et des personnes à mobilité réduite.

Considérant L'intérêt pour la commune de créer des logements en faveur des actifs travaillant sur le territoire, des seniors de plus de 65 ans, des familles monoparentales, des personnes en difficultés sociales..

I-Présentation du projet

Le projet d'espace intergénérationnel porte sur la création de cinq logements locatifs (2 T3, 2 T2 et 1 T1) qui accueilleront une diversité de publics (jeunes, couples, personnes âgées, familles en rupture ou transition ; personnes handicapées) ;

Le bâtiment ainsi créé au 1 rue des Primevères à POMMERET intègre des espaces communs intérieurs partagés : Entrée commune (hall bioclimatique) pièce de vie commune avec cuisine, espaces ludiques ainsi qu'une laverie-buanderie ;

Le projet est construit sur un terrain appartenant à la commune au cœur du centre bourg près de la maison des associations et des logements inclusifs construits par la COOP Gwitibunan (accueil d'adultes autistes) : réalisation d'espaces verts et sensoriels, de jardins partagés avec gradinage naturel pour l'accueil de spectacles et expositions culturels, espace jeu pour enfants, aire de pique-nique ;

L'espace intergénérationnel sera géré par la commune qui assurera également l'animation.

Il s'agit d'un bâtiment évolutif avec la possibilité de créer de nouveaux logements à terme tout en préservant l'espace actuel qui se veut paysager et naturel.

II-Engagement de la commune

La commune destine les logements aux ménages dont les ressources ne dépassent pas les plafonds applicables à l'une ou plusieurs des 3 catégories de logements sociaux que sont les PLAI, PLUS et PLS. Ces plafonds de ressources sont fixés en fonction du zonage « ABC » auquel appartient la commune.

La commune de POMMERET est classée en zone C.

Ainsi :

- ✓ Logement 1 : Typologie-plafond de ressources applicable au PLAI/ PLUS / PLS
- ✓ Logement 2 : Typologie- plafond de ressources applicable au PLAI/ PLUS / PLS
- ✓ Logement 3 : Typologie- plafond de ressources applicable au PLAI/ PLUS / PLS
- ✓ Logement 4 : Typologie- plafond de ressources applicable au PLAI/ PLUS / PLS
- ✓ Logement 5 : Typologie- plafond de ressources applicable au PLAI/ PLUS / PLS

Cette obligation s'applique aux locataires successifs.

- La commune étant une personne morale, le bail sera conclu pour une durée de 6 ans, sauf en cas de bail étudiant.
- La commune appliquera un loyer plafonné au barème des loyers applicables au PLAI/ PLUS/PLS : 6.35 € : m² auxquels s'ajoutent le loyer des parties communes
- Révision annuelle du loyer : au 1^{er} juillet de chaque année en fonction des variations de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice du coût de la construction publié par l'I.N.S.E.E.
- La commune s'engage à conserver l'usage du bien en logement locatif abordable

Le Conseil s'engage à appliquer les barèmes du conventionnement.

M. Le Maire précise qu'une réunion de présentation de l'espace intergénérationnel à la population est prévue le 4/09/2025 à la salle socioculturelle.

10- Aménagement de sécurité Carnonen – demande de subvention amende de police

Rapporteur : Mme PANSARD, Adjointe aux Finances.

Mme Pansard propose au conseil de solliciter le conseil départemental des Côtes d'Armor dans le cadre du produit des amendes de police pour l'aménagement de sécurité Carnonen.

Le conseil vote à l'unanimité.

11- Délégation du conseil au maire

En application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait état des décisions prises par le maire dans les matières qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal (délibération n° 28 du 5/06/2020) :

- Droit de préemption urbain
- Marché public inférieur ou égal à 3 000 €
- Délivrance et reprise des concessions dans le cimetière
- Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- Ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 000 €
- Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation, et à l'édification des biens municipaux.

Il s'agit des décisions prises par Monsieur Le Maire pour la période du 01/01 au 31/03/2025.

Il s'agit d'une information au conseil.

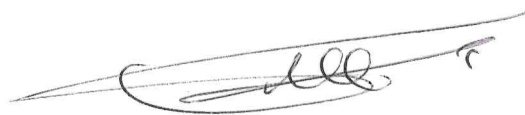
Pas d'objection particulière.

12- Questions diverses

- Invitation des élus à une visite du sénat, le 26 juin 2025, par Madame La sénatrice Annie LE HOUEROU et Monsieur le sénateur Gérard LAHELLEC
- Annie Pansard précise que l'on peut faire appel à notre police municipale lors des départs en vacances en précisant nos absences. De ce fait, des rondes sur les quartiers concernés pourront être accentuées.
- Brigitte Jaffrelot adjointe, détail les programmes des manifestations à venir : le 24 mai matinée citoyenne à 9 heures à l'atelier municipal et la fête de la musique le 20 juin.
- Succès du concert de harpe à la chapelle Notre Dame de la Rivière

- La commission patrimoine se réunira le samedi 17 mai à 10 heures réflexion sur l'animation du 21 septembre prochain.
- Remerciement pour la commune et les agents municipaux pour l'organisation de la course cycliste Trégueux/Langueux
- Prochains conseils : le 6 juin à 19h et le 4 juillet à 20h30.
- Journée de sensibilisation du 29 avril à destination des seniors avec l'intervention du policier municipal et de l'ALEC : il serait souhaitable de proposer cette action au club des Pom's d'Argent.
- Belle réussite du tournoi de l'association GF Camp

Séance levée à 22h00.



Le Secrétaire
Paul Renault

Le Maire
Serge GUINARD

